



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Québec, le 12 novembre 2022

Objet : Préoccupations concernant l'avenir de l'ancienne prison d'Anticosti

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération Histoire Québec est très inquiète des informations reçues ces derniers jours concernant l'ancienne prison de l'île d'Anticosti. Jeudi dernier, le journaliste Jean-François Nadeau a fait paraître dans le journal *Le Devoir*, un résumé de la situation de l'édifice. Nous apprenons que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avait l'intention de démolir l'édifice de la prison érigé par Henri Menier en 1911.

La Fédération et ses membres sont des partenaires privilégiés du gouvernement et nous nous félicitons de pouvoir apporter régulièrement notre collaboration aux différents échelons, que ce soit à l'échelle locale, en soutenant nos sociétés d'histoire qui font vivre le patrimoine partout au Québec, ou à l'échelle nationale par nos présences aux nombreuses tables des partenaires et nos contributions aux projets de lois culturelles. La Fédération est ravie de se savoir, elle et ses membres, entendue lorsque notre héritage collectif est en jeu.

Ce qui nous préoccupe dans le cas de la prison d'Anticosti, c'est que non seulement l'État a toutes les allures d'avoir rompu son partenariat avec la société civile, mais aussi que plusieurs institutions étatiques semblent avoir défailli dans leurs missions et dans leur devoir d'exemplarité. Peu importe l'intérêt patrimonial qui est accordé à la prison de 1911, nous interrogeons aujourd'hui la démarche des ministères qui, si rien n'est fait, conduira à une perte irréversible.

En juin 2020, la Vérificatrice générale du Québec, madame Guylaine Leclerc, faisait état de la gestion défaillante du patrimoine au Québec :

«... Constitué de biens inestimables et irremplaçables, le patrimoine immobilier est partie intégrante de l'identité culturelle d'une communauté et constitue un héritage légué aux générations futures. Il est donc important que sa sauvegarde et sa valorisation soient l'une des préoccupations de l'État. Ce patrimoine fait face à des menaces continues, multiples et variées. C'est pourquoi un fort *leadership* gouvernemental est nécessaire pour en assurer la sauvegarde. »

La révision de la Loi sur le patrimoine culturel qui en a découlé, cherchait à combler ces lacunes. Au chapitre III, section IX.1 de cette loi on définissait ainsi la responsabilité de l'État :

« La Table de concertation en matière de patrimoine immobilier gouvernemental est formée dans le but de développer la cohésion gouvernementale et de favoriser l'**exemplarité de l'État** eu égard au patrimoine culturel immobilier gouvernemental. »

Lors des élections qui viennent de renouveler votre mandat auprès des Québécois, la Fédération Histoire Québec a présenté à tous les candidats, une [liste de priorités concernant le patrimoine](#). Vos candidats rencontrés nous ont confirmé l'importance du patrimoine pour votre parti et nous ont assuré que celui-ci adhérerait aux recommandations de la Fédération et de ses membres. L'une de ces recommandations invitait le gouvernement à jouer un rôle de « sensibilisation à la valeur du patrimoine ». Nous y préconisons : « l'État devrait donner l'exemple quant à la conservation et l'entretien de ses propres édifices patrimoniaux ». L'invite se poursuit en précisant que le ministère de la Culture et des Communications « devrait exiger, pour l'ensemble des projets gouvernementaux, qu'aucune nouvelle construction ne puisse se faire sans analyse sérieuse et approfondie des possibilités de réutilisation d'édifices patrimoniaux. »

Dans le cas qui nous préoccupe, c'est tout à fait le contraire qui est fait : l'ancienne prison d'Anticosti, un de ces « biens inestimables » appartenant à l'État, est laissée depuis des années dans un état lamentable par son propriétaire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Pour cette raison, ce propriétaire exige sa démolition et reçoit l'aval du ministère de la Culture et des Communications, lequel néglige ici d'appliquer ses propres réglementations. Nous avons là un exemple où l'État québécois est incapable de démontrer de l'exemplarité dans une de ses grandes missions liées à la culture et à notre histoire.

Le milieu du patrimoine pensait être en mesure de s'attendre à des changements importants dans la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'État, un prérequis indispensable avant de

transmettre le message à la population et aux milieux municipaux de l'importance de son patrimoine. Il apparaît que le message n'a pas filtré vers toutes les instances gouvernementales avec le gâchis que l'on constate à l'île d'Anticosti...

Dès lors, la première interrogation porte sur l'application de la Loi 69, adoptée par votre gouvernement. Cette loi aurait exigé que l'édifice figure à l'inventaire patrimonial de la MRC. Il en est absent, car une erreur l'a indiqué comme datant de 1952. Comment une telle erreur a-t-elle pu arriver et peut-elle être maintenue malgré les avis des experts et de la société civile ?

La seconde interrogation porte sur l'accord de démolition donné par le ministère de la Culture et des Communications. Nous serions en droit de s'attendre à ce que les fonctionnaires du ministère vérifient l'exactitude et la pertinence des renseignements qui leur ont été fournis avant d'accepter la délivrance d'un permis de démolition. Dans le cas présent, tout démontre que cela n'a pas été fait.

Nous craignons, enfin, les retombées d'une telle décision. Comment concilier la mission de protéger le patrimoine collectif et nouer avec la société civile des partenariats, quand la compétence des experts et la bonne volonté des citoyens sont balayées du revers de la main? Comment engager des citoyens à se réapproprier leur patrimoine et, partant, leur identité, quand l'État peine à le faire ? Quelle image donne-t-on d'un gouvernement qui se révèle incapable de protéger son territoire et son héritage, alors même que, dans le cas qui nous occupe, ceux-ci peuvent contribuer à inscrire l'île d'Anticosti sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Monsieur le Premier ministre, votre rôle est celui d'un leader qui doit rapidement démontrer que ses promesses de protéger le patrimoine ne sont pas de vaines paroles et s'incarnent autant dans le respect de la loi que dans **l'exemplarité** de l'État quant à ses biens. Nous formulons le souhait que le chef du gouvernement prenne la responsabilité de réunir ses ministres concernés et parvienne à les sensibiliser à l'importance de l'histoire, et leur rappelle ce précieux outil qu'est la Loi 69. Le gouvernement l'a très justement mis à leur disposition pour les guider dans la meilleure gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Recevez, monsieur le Premier ministre, nos plus sincères salutations et soyez assuré de notre entière disponibilité à une collaboration véritable,



Clément Locat
Président du Comité du patrimoine
Fédération Histoire Québec



J.-Louis Vallée
Président du Conseil d'administration
Fédération Histoire Québec